

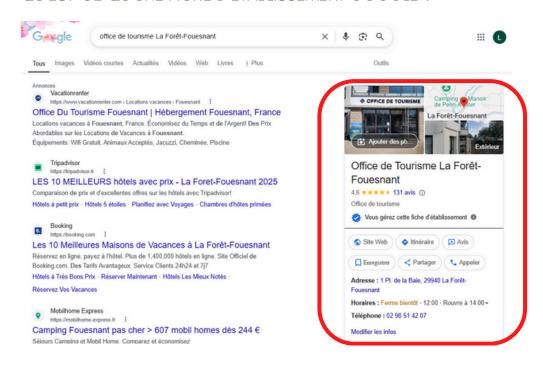
## GOOGLE FICHE ÉTABLISSEMENT



## AMÉLIORER SA VISIBILITÉ WEB EN DONNANT UNE INFORMATION À JOUR DE SON ÉTABLISSEMENT

Google étant le moteur de recherche le plus utilisé en France : +94%, c'est pourquoi il est important d'avoir un établissement référencé sur Google.

#### QU'EST-CE QU'UNE FICHE D'ETABLISSEMENT GOOGLE ?



Le rectangle sur la droite correspond à une activité référencée dans l'application "Gestionnaire de fiches d'établissement"

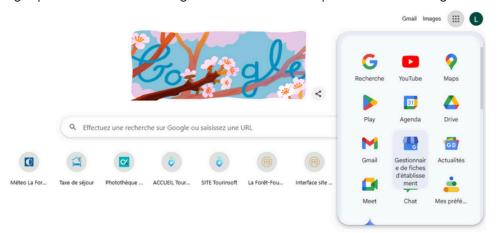
## L'application "Gestionnaire de fiches d'établissement"

L'application a changé plusieurs fois de nom :

"Google adresses" --> "Google Business" --> "Fiche d'établissement"

--> "Gestionnaire de fiches d'établissement"

Google permet de référencer gratuitement les entreprises de manière géolocalisée.



Les applications Google sont accessibles en cliquant sur l'icône avec les 9 points.



#### Quels établissements peuvent apparaitre ?

Les critères d'éligibilité :

https://support.google.com/business/answer/3038177

# Éligibilité des établissements et consignes applicables aux propriétaires

Les entreprises ne peuvent pas toutes bénéficier d'une fiche d'établissement sur Google. Pour y avoir droit, elles doivent répondre aux critères mentionnés ci-dessous. Les propriétaires d'une fiche d'établissement et leurs représentants autorisés doivent également respecter les consignes qui suivent.



## Établissements éligibles

Seules les entreprises qui sont en contact direct avec leurs clients aux horaires d'ouverture indiqués peuvent bénéficier d'une fiche d'établissement.

Il existe quelques exceptions:

- Les distributeurs automatiques de billets, les bornes de location de films et les points de dépôt de courrier express sont autorisés. Si vous ajoutez des établissements de ce type, vous devez indiquer vos coordonnées afin que les clients puissent vous contacter s'ils ont besoin d'aide.
- Les établissements saisonniers (comme une patinoire ouverte seulement durant les mois d'hiver) sont acceptés, à condition d'avoir mis en place une signalétique permanente sur place.
- Les services de livraison de nourriture à domicile sont autorisés à certaines conditions.
  En savoir plus sur les marques alimentaires virtuelles



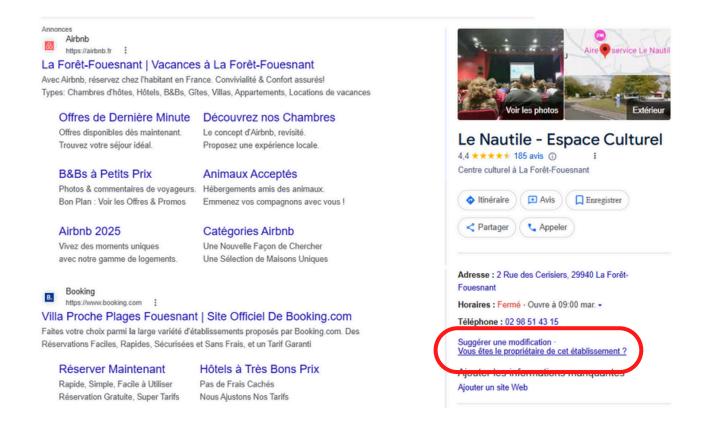
## Établissements non éligibles

Sont inéligibles à la création d'une fiche d'établissement les entreprises qui, par exemple :

- correspondent à des propriétés immobilières en vente ou en location (maisons de vacances, maisons témoins, appartements vacants, etc.). Toutefois, les agences qui gèrent les locations ou les ventes peuvent demander une validation;
- proposent un service, un cours ou une réunion dispensés de façon continue dans un établissement qui ne leur appartient pas ou qu'elles ne sont pas habilitées à représenter;
- des agents ou des sociétés spécialisés dans la génération de prospects;
- exercent leurs activités exclusivement en ligne, qu'il s'agisse de marques, d'organisations, d'artistes ou autres;
- sont associées à des produits ou services nécessitant un âge minimum du client (alcool, cannabis ou armes, par exemple) et qui ne sont donc pas autorisées en tant qu'établissements de services de proximité sans magasin physique;
- ont spécifié, en guise d'adresse, les coordonnées d'une boîte postale ou d'une boîte aux lettres située loin de leur établissement.



## Revendiquer votre fiche d'établissement



### Validation de votre fiche d'établissement

Quand vous aurez renseigné au maximum votre fiche d'établissement, il faudra valider l'appartenance.

La validation s'effectue par :

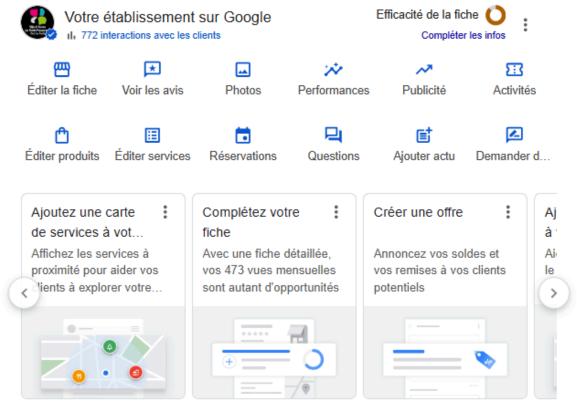
- par mail
- par téléphone
- par courrier

Privilégier le mail ou le téléphone pour une validation plus rapide.

Dans tous les cas, un code vous sera communiqué, qu'il faudra renseigner dans la fiche d'établissement.



Mise à jour de votre fiche d'établissement



Seuls les administrateurs de cette fiche peuvent voir ces informations

Editer la fiche	Essayer de remplir tous les champs
Voir les avis	Répondre aux avis (négatifs et positifs) Solliciter vos clients (mailing, lien dans votre signature mail, lien sur votre site Internet)
Photos	Celles que vous publiez (propriétaire) et celles que publient les internautes.
Performances	Les statistiques de votre fiche
Activités Editer produits Réservations	Ces rubriques permettent de mettre en valeur des ventes en ligne.
Questions	Les internautes ont la possibilité de poser des questions au propriétaire de l'établissement.
Ajouter une actu	(= ou posts) Possibilité de mettre en valeur des produits, des événements, des infos



### Pourquoi renseigner votre fiche d'établissement ?

Il est important de donner une information fiable à vos clients / futurs clients. Avoir une fiche d'établissement à jour augmente le référencement général de votre établissement sur Internet.

Vous pouvez augmenter votre positionnement par rapport aux autres établissements dans le résultat d'une recherche Google.

Pour rappel, le résultat des fiches d'établissement sur la carte Google varie selon plusieurs critères :

- la géolocalisation du demandeur
- la qualité et le nombre d'informations renseignés sur le web concernant l'établissement (fiche d'établissement, site Internet, présence sur les réseaux sociaux...)
- le nombre d'avis sur les sites dédiés (Tripadvisor, Google, Booking...)

...

## Actualisation régulière de la fiche d'établissement



#### Actualiser vos horaires d'ouverture.

Pas de programmation possible en dehors des jours fériés.

Pensez aux rappels dans votre agenda à chaque changement.



Répondre aux avis (négatifs et positifs)



Ajouter de nouvelles photos de temps en temps.



Ajouter des publications :

- événement
- produit
- information ....

## Des questions?

https://www.youtube.com/c/GoogleAteliersNum%C3%A9riques/videos